

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

**République Française**

**Arrondissement  
de Lyon**

**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

**Métropole de Lyon**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

Séance du 3 avril 2024

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

en exercice : **35**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**1**

**Modification  
du nombre d'adjoints**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE (pouvoir à Mme BAZAILLE jusqu'au rapport n° 2), ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : MM. REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT).

Madame le Maire explique que par délibérations du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal avait réduit le nombre des adjoints au Maire à huit (8) à la suite de la démission de l'adjoint aux Finances et aux systèmes d'Information. Comme précisé lors de cette séance, un temps de réflexion était nécessaire pour identifier la manière de porter la délégation exercée par l'adjoint démissionnaire.

Dans le cadre des articles L. 2122-2 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- CRÉER un poste d'adjoint au Maire et porter à neuf (9) le nombre d'adjoints au tableau du Conseil Municipal

- ACTER que l'adjoint élu prendra place au neuvième rang du tableau des adjoints.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité,

(3 abstentions : P. SCHMIDT, R. MAMASSIAN, pouvoir à P. SCHMIDT pour  
B. GILLET),

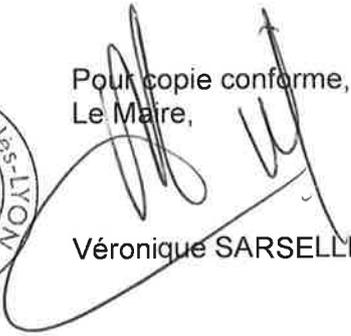
- CRÉE un poste d'adjoint au Maire et porte à neuf (9) le nombre d'adjoints au tableau  
du Conseil Municipal,

- ACTE que l'adjoint élu prendra place au neuvième rang du tableau des adjoints.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Véronique SARSELLI